

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement sur les produits dangereux

Shell Tellus S2 VX 46

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 2025-07-13
1.4	2025-07-07	800010026147	Date de dernière parution: 13.11.2024
			Date de la première version publiée: 11.04.2016

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : Shell Tellus S2 VX 46

Code du produit : 001F8433

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Fabricant/Fournisseur : **Shell Canada Products**
4000-500 Centre Street SE
Calgary AB T2G 1A6
Canada

Téléphone : (+1) 8006611600
Téléfax : (+1) 4033848345

Numéro d'appel d'urgence : CHEMTREC (24 hr): 1 (703) 527-3887 or 1 (800) 424-9300 (US)

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Huile hydraulique

Restrictions d'utilisation :
Ce produit ne doit pas être utilisé dans des applications autres que celles recommandées à la rubrique 1, sans avoir d'abord demandé conseil au fournisseur.

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Selon les données disponibles, cette substance / ce mélange ne répond pas aux critères de classification.

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger :

Mention d'avertissement : Pas de mention d'avertissement

Mentions de danger : DANGERS PHYSIQUES:
N'est pas classé comme un danger physique selon les critères du SGH.
DANGERS POUR LA SANTÉ :
N'est pas classé comme un danger pour la santé selon les cri-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement sur les produits dangereux

Shell Tellus S2 VX 46

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 2025-07-13
1.4	2025-07-07	800010026147	Date de dernière parution: 13.11.2024
			Date de la première version publiée: 11.04.2016

tères du SGH.
DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT :
N'est pas classé comme un danger pour l'environnement selon les critères du SGH.

Conseils de prudence : **Prévention:**
Aucune phrase de précaution.
Intervention:
Aucune phrase de précaution.
Stockage:
Aucune phrase de précaution.
Élimination:
Aucune phrase de précaution.

Autres dangers qui ne nécessitent pas une classification

Un contact prolongé ou répété avec la peau sans un nettoyage correct peut en boucher les pores de la peau et entraîner des troubles tels que de l'acné/la folliculite.

L'huile usagée peut contenir des impuretés nocives.

L'injection sous-cutanée à haute pression peut provoquer de graves lésions, notamment des nécroses locales.

Non classé inflammable mais peut brûler.

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Nature chimique : Huile minérale hautement raffinée et additifs.
L'huile minérale hautement raffinée contient moins de 3 % m/m d'extrait de DMSO, conformément à la norme IP346.
Classification sur la base du contenu en DMSO < 3% (Règlement (CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note L).

* contient au moins un des numéros CAS suivants : 64742-53-6, 64742-54-7, 64742-55-8, 64742-56-9, 64742-65-0, 68037-01-4, 72623-86-0, 72623-87-1, 8042-47-5, 848301-69-9, 68649-12-7, 151006-60-9, 163149-28-8, 64741-88-4, 64741-89-5.

Composants

Nom Chimique	Nom commun/Synonyme	No.-CAS	Concentration (% w/w)
Huile de base interchangeable à faible viscosité (<20,5 mm ² /s à 40°C) *	Donnée non disponible	Non attribuée	0 - 90 *
2,6-di-tert-butylphénol	2,6-di-tert-	128-39-2	0 - 0.24 *

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement sur les produits dangereux

Shell Tellus S2 VX 46

Version 1.4 Date de révision: 2025-07-07 Numéro de la FDS: 800010026147 Date d'impression: 2025-07-13
Date de dernière parution: 13.11.2024
Date de la première version publiée: 11.04.2016

	butylphenol		
Dérivé de triazole	1-(N,N-bis(2-ethyl-hexyl)aminomethyl)-1,2,4-triazole	91273-04-0	0 - 0.09 *

* La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

- En cas d'inhalation : Aucun traitement n'est nécessaire dans des conditions normales d'utilisation.
Si les symptômes persistent, demander un avis médical.
- En cas de contact avec la peau : Retirer les vêtements souillés. Rincer la zone exposée avec de l'eau puis, si possible, la laver au savon.
Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
- Lors de l'utilisation d'un équipement à haute pression, une injection de produit sous-cutanée peut survenir. Dans, ce cas, la personne doit être envoyée immédiatement à l'hôpital. Ne pas attendre que des symptômes apparaissent.
Consulter un médecin même s'il n'y a pas de blessure apparente.
- En cas de contact avec les yeux : Laver les yeux avec beaucoup d'eau.
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : En général, aucun traitement n'est nécessaire, sauf en cas d'ingestion en quantité importante. Dans tous les cas, consulter un médecin.
- Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Les signes et symptômes de l'acné/la folliculite peuvent inclure la formation de pustules noires et de points rouges sur la peau aux endroits exposés.
L'ingestion peut provoquer nausées, vomissements et/ou diarrhée.
Un délai dans l'apparition de la douleur ainsi que des lésions tissulaires quelques heures après l'injection mettent en évidence une nécrose locale.
- Protection pour les secouristes : En administrant les premiers soins, assurez-vous de porter l'équipement de protection personnelle approprié selon les accidents, les blessures et l'environnement.
- Avis aux médecins : Traiter selon les symptômes.
- Les blessures résultant d'une injection à haute pression né-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement sur les produits dangereux

Shell Tellus S2 VX 46

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 2025-07-13
1.4	2025-07-07	800010026147	Date de dernière parution: 13.11.2024
			Date de la première version publiée: 11.04.2016

cessitent une intervention chirurgicale rapide et une thérapie éventuelle aux stéroïdes, pour minimiser les lésions tissulaires et la perte de fonction.

Comme les blessures au point d'impact sont petites et ne reflètent pas la gravité de lésions plus profondes, une exploration chirurgicale peut être nécessaire pour déterminer l'étendue du degré d'intervention. Éviter les anesthésiants locaux ou de baigner la blessure dans de l'eau chaude car cela est susceptible de faire gonfler les tissus, provoquer des spasmes vasculaires et une ischémie. Une décompression chirurgicale rapide, un débridement et un enlèvement des corps étrangers peuvent être réalisés sous anesthésie générale, et une exploration plus étendue est indispensable.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- | | | |
|--|---|---|
| Moyens d'extinction appropriés | : | Mousse, eau pulvérisée ou en brouillard. Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, sable ou terre peuvent être utilisés uniquement pour les incendies de faible ampleur. |
| Moyens d'extinction inappropriés | : | Ne pas utiliser d'eau en jet. |
| Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie | : | Les produits de combustion peuvent comprendre:
Un mélange complexe de particules solides et liquides en suspension dans l'air et de gaz (fumée).
Dégagement possible de monoxyde de carbone en cas de combustion incomplète.
Composés organiques et non-organiques non identifiés. |
| Méthodes spécifiques d'extinction | : | Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche. |
| Équipements de protection particuliers des pompiers | : | Un équipement de protection adapté comprenant des gants résistants aux produits chimiques doit être utilisé ; une combinaison résistante aux produits chimiques est conseillée en cas de contact prolongé avec le produit. Il est conseillé de porter un appareil respiratoire autonome en cas d'incendie dans un endroit clos. Porter une combinaison de pompier conforme à la norme en vigueur (par ex. en Europe : EN469). |

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- | | | |
|---|---|---|
| Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence | : | Éviter tout contact avec la peau et les yeux. |
| Précautions pour la protection de l'environnement | : | Utiliser un contenant approprié pour empêcher des rejets incontrôlés. Empêcher tout écoulement dans les égouts, cours d'eau ou rivières en utilisant du sable, de la terre ou d'autres barrières appropriées. |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement sur les produits dangereux

Shell Tellus S2 VX 46

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 2025-07-13
1.4	2025-07-07	800010026147	Date de dernière parution: 13.11.2024
			Date de la première version publiée: 11.04.2016

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Glissant en cas de renversement. Eviter les accidents, nettoyer immédiatement.
Empêcher tout écoulement en érigeant une barrière de sable, de terre ou par tout autre moyen de confinement.
Récupérer le liquide directement ou à l'aide d'un absorbant.
Eponger le résidu à l'aide d'un absorbant tel que l'argile, le sable ou un autre matériau approprié et éliminer les déchets de manière adéquate

Conseils supplémentaires : Pour le choix des équipements de protection individuels, se reporter au rubrique 8 de la fiche de donnée de sécurité.
Se reporter au Section 13 de la FDS en cas de déversement.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Mesures d'ordre technique : En cas de risque d'inhalation de vapeurs, de brouillards ou d'aérosols, utiliser une extraction d'air.
Utiliser les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité pour évaluer les risques liés aux conditions locales et déterminer les contrôles garantissant une manipulation, un stockage et une élimination de ce produit dans de bonnes conditions de sécurité.

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau.
Éviter l'inhalation de vapeurs et/ou de brouillards.
Durant la manipulation de fûts du produit, porter des chaussures de sécurité et utiliser un matériel de manipulation approprié.
Éliminer de manière adéquate tout chiffon ou produit de nettoyage contaminé afin d'empêcher un incendie.

éviter le contact : Agents oxydants forts.

Transfert de Produit : Des procédures de mise à la terre et de métallisation appropriées doivent être utilisées lors de toutes les opérations de transfert en vrac pour éviter l'accumulation d'électricité statique.

Pour en savoir plus sur la : Conserver le récipient hermétiquement clos dans un endroit

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement sur les produits dangereux

Shell Tellus S2 VX 46

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 2025-07-13
1.4	2025-07-07	800010026147	Date de dernière parution: 13.11.2024
			Date de la première version publiée: 11.04.2016

stabilité du stockage	frais et correctement ventilé. Utiliser des conteneurs correctement étiquetés et qui peuvent être fermés. Stocker à température ambiante.
Matériel d'emballage	: Matière appropriée: Pour les conteneurs ou leur revêtement interne, utiliser de l'acier doux ou du polyéthylène haute densité. Matière non-appropriée: PVC.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Bruine d'huile minérale	Non attribuée	TWA (Brouillard)	5 mg/m3	OSHA Z-1
		TWA (Fraction inhalable)	5 mg/m3	ACGIH

Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Pas de limite biologique attribuée.

Méthodes de Contrôle

La surveillance de la concentration des substances en zone de travail ou en milieu général peut être nécessaire pour confirmer la conformité à la VLE et l'adéquation des contrôles d'exposition. Des méthodes validées de mesure de l'exposition doivent être appliquées par une personne qualifiée et les échantillons doivent être analysés par un laboratoire agréé.

Des exemples de sources de méthodes conseillées de surveillance de l'air sont données ci-dessous, sinon contacter le fournisseur. Des méthodes nationales supplémentaires peuvent être disponibles.

National Institute of Occupational Safety and Health (NIOSH), USA: Manual of Analytical Methods <http://www.cdc.gov/niosh/>

Occupational Safety and Health Administration (OSHA), USA: Sampling and Analytical Methods <http://www.osha.gov/>

Health and Safety Executive (HSE), UK: Methods for the Determination of Hazardous Substances <http://www.hse.gov.uk/>

Institut für Arbeitsschutz Deutschen Gesetzlichen Unfallversicherung (IFA), Germany. <http://www.dguv.de/inhalt/index.jsp>

L'Institut National de Recherche et de Sécurité, (INRS), France <http://www.inrs.fr/accueil>

Mesures d'ordre technique	: Le niveau de protection et la nature des contrôles nécessaires varient en fonction des conditions potentielles d'exposition. Déterminer les contrôles à effectuer après une évaluation des risques selon les circonstances du moment. Les mesures appropriées comprennent : Ventilation adéquate pour maîtriser les concentrations dans
---------------------------	--

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement sur les produits dangereux

Shell Tellus S2 VX 46

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 2025-07-13
1.4	2025-07-07	800010026147	Date de dernière parution: 13.11.2024
			Date de la première version publiée: 11.04.2016

l'air.

Quand le produit est chauffé ou pulvérisé ou quand du brouillard se forme, il risque de se concentrer davantage dans l'air.

Informations générales

Définir les procédures pour une manipulation sûre et le maintien des contrôles.

Former les travailleurs et leur expliquer les dangers et les mesures de contrôle relatives aux activités normales associées à ce produit.

Assurer la sélection, les tests et l'entretien appropriés de l'équipement utilisé pour contrôler l'exposition, p. ex. l'équipement de protection personnelle, la ventilation par aspiration.

Vidanger les dispositifs avant l'ouverture ou la maintenance de l'équipement.

Conserver les liquides dans un stockage hermétiquement fermé jusqu'à leur élimination ou leur recyclage ultérieur.

Toujours observer les mesures appropriées d'hygiène personnelle, telles que le lavage des mains après la manipulation des matières et avant de manger, boire et/ou fumer.

Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Jeter les vêtements et les chaussures contaminés qui ne peuvent être nettoyés. Veiller au bon entretien des locaux.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Aucune protection respiratoire n'est habituellement exigée dans des conditions normales d'utilisation.
En accord avec de bonnes pratiques d'hygiène professionnelle, des précautions doivent être prises pour éviter d'inhalier le produit.
Si les équipements en place ne permettent pas de maintenir les concentrations de produit en suspension dans l'air en dessous d'un seuil adéquat pour la santé, choisir un équipement de protection respiratoire adapté aux conditions spécifiques d'utilisation et répondant à la législation en vigueur.
Vérifier avec les fournisseurs d'équipements de protection respiratoire.
Là où les masques filtrants sont adaptés, choisir une combinaison adéquate de masque et de filtre.
Sélectionnez un filtre adapté aux combinaisons de gaz et vapeurs organiques et de particules [type A/type P, pour les éléments ayant un point d'ébullition > 65 °C (149 °F)].

Protection des mains

Remarques : Dans les cas où il y a possibilité de contact manuel avec le

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement sur les produits dangereux

Shell Tellus S2 VX 46

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 2025-07-13
1.4	2025-07-07	800010026147	Date de dernière parution: 13.11.2024
			Date de la première version publiée: 11.04.2016

produit, l'utilisation de gants homologués vis-à-vis de normes pertinentes (par exemple Europe: EN374, US: F739), fabriqués avec les matériaux suivants, peut apporter une protection chimique convenable : Gants en PVC, néoprène ou caoutchouc nitrile. La convenance et la durabilité d'un gant dépendent de l'usage qui en est fait, p.ex. la fréquence et la durée de contact, la résistance chimique des matériaux du gant, et la dextérité. Toujours demander conseil auprès des fournisseurs de gants. Il faut remplacer des gants contaminés. L'hygiène personnelle est un élément clé pour prendre efficacement soin de ses mains. Ne porter des gants qu'avec des mains propres. Après l'utilisation des gants, se laver les mains et les sécher soigneusement. Il est recommandé d'appliquer une crème hydratante non parfumée.

En cas de contact continu, le port de gants est recommandé, avec un temps de protection de plus de 240 minutes (de préférence > à 480 minutes) pendant lequel les gants appropriés peuvent être identifiés. En cas de protection à court-terme/contre les projections, notre recommandation est la même ; toutefois, nous reconnaissons que des gants adéquats offrant ce niveau de protection peuvent ne pas être disponibles. Dans ce cas, un temps de protection inférieur peut être acceptable à condition de respecter les régimes de maintenance et de remplacement appropriés. L'épaisseur des gants ne représente pas un facteur de prédiction fiable de la résistance du gant à un produit chimique, puisque cela dépend de la composition exacte des matériaux du gant. L'épaisseur du gant doit être en général supérieure à 0,35 mm selon la marque et le modèle.

- Protection des yeux : Si la manipulation du produit engendre un risque de projection dans les yeux, le port de protection oculaire est recommandé.
- Protection de la peau et du corps : Normalement, la protection requise pour la peau se limite à l'emploi de vêtements de travail standards. Les bonnes pratiques sont de porter des gants résistants aux substances chimiques.
- Mesures de protection : Les équipements de protection individuelle (EPI) doivent être conformes aux normes nationales recommandées. A vérifier avec les fournisseurs d'EPI.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

- Conseils généraux : Prendre les mesures appropriées pour répondre aux exigences de la réglementation sur la protection de l'environnement. Eviter toute contamination du milieu ambiant en respectant les conseils indiqués en rubrique 6. Si nécessaire, éviter les rejets de substances non diluées dans le réseau des eaux usées. Les eaux usées devront être traitées dans une station d'épuration municipale ou industrielle avant

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement sur les produits dangereux

Shell Tellus S2 VX 46

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 2025-07-13
1.4	2025-07-07	800010026147	Date de dernière parution: 13.11.2024
			Date de la première version publiée: 11.04.2016

tout rejet dans les eaux de surface.
Les directives locales sur les limites des rejets de composés volatils doivent être respectées lors du rejet à l'extérieur de l'air contenant des vapeurs.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	liquide
Couleur	:	clair
Odeur	:	Donnée non disponible
Seuil olfactif	:	Donnée non disponible
Point d'écoulement	:	-36 °C Méthode: ISO 3016
Point de fusion / congélation	:	Donnée non disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	:	> 280 °C Valeur(s) estimée(s)
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Non applicable
Inflammabilité (liquides)	:	Non classé inflammable mais peut brûler.
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Typique 10 %(V)
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Typique 1 %(V)
Point d'éclair	:	220 °C Méthode: ISO 2592
Température d'auto-	:	> 320 °C

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement sur les produits dangereux

Shell Tellus S2 VX 46

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 2025-07-13
1.4	2025-07-07	800010026147	Date de dernière parution: 13.11.2024
			Date de la première version publiée: 11.04.2016

inflammation

Température de décomposition : Donnée non disponible

pH : Non applicable

Viscosité

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : 46 mm²/s (40.0 °C)
Méthode: ASTM D445

7.9 mm²/s (100 °C)
Méthode: ASTM D445

2630 mm²/s (-20 °C)
Méthode: ASTM D445

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : négligeable

Solubilité dans d'autres solvants : Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: > 6
(basé sur les informations de produits similaires)

Pression de vapeur : < 0.5 Pa (20 °C)
Valeur(s) estimée(s)

Densité relative : 0.856 (15 °C)

Densité : 856 kg/m³ (15.0 °C)
Méthode: ISO 12185

Caractéristiques de la particule

Taille des particules : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Explosifs : Code de classification: Non répertorié

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement sur les produits dangereux

Shell Tellus S2 VX 46

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 2025-07-13
1.4	2025-07-07	800010026147	Date de dernière parution: 13.11.2024
			Date de la première version publiée: 11.04.2016

Propriétés comburantes	:	Donnée non disponible
Taux d'évaporation	:	Donnée non disponible
Conductivité	:	Ce produit n'est pas un accumulateur statique.

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	:	Le produit ne pose aucun autre danger de réactivité en dehors de ceux répertoriés dans les sous-paragraphe suivants.
Stabilité chimique	:	Stable.
Possibilité de réactions dangereuses	:	Réagit avec les oxydants forts.
Conditions à éviter	:	Températures extrêmes et lumière directe du soleil.
Matières incompatibles	:	Agents oxydants forts.
Produits de décomposition dangereux	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Base d'Évaluation	:	L'information fournie est basée sur les données des composants et sur la toxicologie de produits similaires. Sauf indication contraire, les renseignements présentés ci-dessus concernent le produit dans son ensemble plutôt qu'un de ses composants pris individuellement.
-------------------	---	---

Informations sur les voies d'exposition probables

Un contact avec la peau et les yeux constitue les voies principales d'exposition, bien qu'une exposition puisse se produire par suite d'une ingestion accidentelle.

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 (rat): > 5,000 mg/kg Remarques: Faible toxicité
-------------------------------	---	---

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement sur les produits dangereux

Shell Tellus S2 VX 46

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 2025-07-13
1.4	2025-07-07	800010026147	Date de dernière parution: 13.11.2024
			Date de la première version publiée: 11.04.2016

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (lapin): > 5,000 mg/kg
Remarques: Faible toxicité
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Remarques : Légère irritation cutanée.
Un contact prolongé ou répété avec la peau sans un nettoyage correct peut en boucher les pores de la peau et entraîner des troubles tels que de l'acné/la folliculite.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques : Légère irritation oculaire.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Remarques : Non sensibilisant pour la peau.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

Dérivé de triazole:

Remarques : Peut entraîner une réaction allergique cutanée chez les personnes sensibilisées.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Produit:

Génotoxicité in vivo : Remarques: N'est pas mutagène
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement sur les produits dangereux

Shell Tellus S2 VX 46

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 2025-07-13
1.4	2025-07-07	800010026147	Date de dernière parution: 13.11.2024
			Date de la première version publiée: 11.04.2016

Cancérogénicité

Produit:

Remarques : Non cancérogène.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Remarques : Les types d'huiles minérales contenues dans le produit se sont avérés non cancérigènes dans des études par enduction de la peau sur l'animal.
Les huiles minérales hautement raffinées ne sont pas classées comme étant cancérigènes par l'Agence Internationale de Recherche sur le Cancer (AIRC).

IARC Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC.

OSHA Aucun composant de ce produit présent à des niveaux supérieurs ou égaux à 0,1 % ne se trouve sur la liste OSHA des cancérogènes réglementés.

NTP Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène reconnu ou présumé par NTP.

Toxicité pour la reproduction

Remarques : Non toxique pour le développement.
N'altère pas la fertilité.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit:

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit:

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité par aspiration

Produit:

Pas de risque d'aspiration.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement sur les produits dangereux

Shell Tellus S2 VX 46

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 2025-07-13
1.4	2025-07-07	800010026147	Date de dernière parution: 13.11.2024
			Date de la première version publiée: 11.04.2016

Information supplémentaire

Produit:

- Remarques : Les huiles usagées peuvent contenir des impuretés nocives accumulées pendant l'utilisation. La concentration de telles impuretés dépend de l'utilisation de l'huile. Elles peuvent présenter des risques pour la santé et l'environnement lors de l'élimination.
TOUTE huile usagée doit être maniée avec précaution et tout contact avec la peau évité.
- Remarques : Une injection sous-cutanée à haute pression de produit peut provoquer des nécroses locales si le produit n'est pas enlevé par voie chirurgicale.
- Remarques : Légèrement irritant pour le système respiratoire.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

- Base d'Évaluation : Des données écotoxicologiques n'ont pas été spécifiquement établies pour ce produit.
Les informations fournies sont basées sur une connaissance des composants et l'écotoxicologie de produits analogues.
Sauf indication contraire, les renseignements présentés ci-dessus concernent le produit dans son ensemble plutôt qu'un de ses composants pris individuellement.

Écotoxicité

Produit:

- Toxicité pour les poissons : Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Pratiquement non toxique:
LL/EL/IL50 supérieur à 100 mg/l
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Pratiquement non toxique:
LL/EL/IL50 supérieur à 100 mg/l
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Pratiquement non toxique:
LL/EL/IL50 supérieur à 100 mg/l
- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la daphnie et

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement sur les produits dangereux

Shell Tellus S2 VX 46

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 2025-07-13
1.4	2025-07-07	800010026147	Date de dernière parution: 13.11.2024
			Date de la première version publiée: 11.04.2016

les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

tères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour les microorganismes

: Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

2,6-di-tert-butylphénol:

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)

: 1

Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité

: Remarques: Difficilement biodégradable.
Les principaux constituants sont facilement biodégradables, mais le produit contient des composants qui peuvent persister dans l'environnement.
Persistant selon les critères de l'OMI.
Définition du fond international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures (FIPOL) : « Un pétrole non persistant est un pétrole qui, lors de son transport, est composé de fractions d'hydrocarbures : (a) dont au moins 50 % du volume se distillent à une température de 340 °C (645 °F) et (b) dont au moins 95 % du volume se distillent à une température de 370 °C (700 °F) lorsqu'il est soumis à la méthode D-86/78 de l'ASTM ou à ces révisions successives ».

Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation

: Remarques: Contient des composants potentiellement bioaccumulables.

Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité

: Remarques: Liquide dans la plupart des conditions environnementales.
Adsorption dans le sol et non-mobilité dans celui-ci.

Remarques: Flotte sur l'eau.

Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique sup-

: Ne contribue ni à la destruction de la couche d'ozone, ni à la

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement sur les produits dangereux

Shell Tellus S2 VX 46

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 2025-07-13
1.4	2025-07-07	800010026147	Date de dernière parution: 13.11.2024
			Date de la première version publiée: 11.04.2016

plémentaire

création photochimique de l'ozone, ni au réchauffement climatique.

Le produit est un mélange de composants non volatils qui, dans des conditions normales d'utilisation, ne seront pas libérés dans l'atmosphère en quantités significatives.

Mélange peu soluble.

Provoque la contamination physique des organismes aquatiques.

L'huile minérale ne provoque pas de toxicité chronique pour les organismes aquatiques à des concentrations inférieures à 1 mg/l.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus

- : Si possible récupérer ou recycler.
Il incombe au producteur de déchets de déterminer la toxicité et les propriétés physiques des matières produites pour caractériser la classification du déchet et les méthodes d'élimination adéquates conformément aux réglementations applicables.
Il faut empêcher les déchets de polluer le sol ou la nappe phréatique. Ils ne doivent pas non plus être éliminés dans l'environnement.
Ne pas rejeter dans l'environnement, dans les égouts ou les cours d'eau.
Ne pas se débarrasser de l'eau contenue en fond de citerne en la laissant s'écouler dans le sol. Cela contaminerait le sol et les eaux souterraines.
Les déchets provenant d'un déversement accidentel ou d'un nettoyage de cuves doivent être éliminés conformément aux réglementations en vigueur, de préférence par une entreprise de collecte ou de sous-traitance agréée. La compétence de cette entreprise doit être préalablement établie.

MARPOL - Voir la Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires (MARPOL 73/78) qui fournit des aspects techniques de prévention de la pollution provenant des navires.

Emballages contaminés

- : Éliminer conformément aux réglementations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée. La compétence de l'entreprise contractante sera établie au préalable.
L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.

Réglementation locale

Remarques

- : L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et ré-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement sur les produits dangereux

Shell Tellus S2 VX 46

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 2025-07-13
1.4	2025-07-07	800010026147	Date de dernière parution: 13.11.2024
			Date de la première version publiée: 11.04.2016

glementations régionales, nationales et locales en vigueur.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementation nationale

TDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Réglementations internationales

IATA-DGR

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IMDG-Code

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Les règles de l'annexe 1 de la convention MARPOL s'appliquent pour toute expédition en vrac par voie maritime.

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques

: Précautions spécifiques: se référer au rubrique 7, Manipulation et Stockage, pour les précautions spécifiques qu'un utilisateur doit connaître ou se conformer pour le transport du produit.

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Les informations réglementaires ne sont pas exhaustives. D'autres réglementations peuvent s'appliquer à ce produit.

Ce produit a été classé conformément aux critères de risques des Règlements sur les produits dangereux et la FS (Fiche signalétique) contient tous les renseignements prescrits par les Règlements sur les produits dangereux.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TSCA : Tous les composants sont répertoriés.

DSL : Tous les composants sont répertoriés.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement sur les produits dangereux

Shell Tellus S2 VX 46

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 2025-07-13
1.4	2025-07-07	800010026147	Date de dernière parution: 13.11.2024
			Date de la première version publiée: 11.04.2016

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet pour autres abréviations

ACGIH	:	USA. ACGIH ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
OSHA Z-1	:	USA. Occupational Exposure Limits (OSHA) - Table Z-1 Limits for Air Contaminants
ACGIH / TWA	:	8 heures, moyenne pondérée dans le temps
OSHA Z-1 / TWA	:	8-hour time weighted average

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale pour le transport par terre du Brésil; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide d'intervention d'urgence; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NOM - Norme Officielle mexicaine; NTP - Programme de toxicologie national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TDG - Transport des marchandises dangereuses; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Un trait vertical (I) dans la marge gauche indique une modification par rapport à la version précédente.

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité : Les données citées proviennent, sans s'y limiter, d'une ou plusieurs sources d'informations (par exemple, les données toxicologiques des services de santé de Shell, les données des fournisseurs de matériel, les bases de données CONCAWE, EU IUCLID, le règlement CE 1272, etc.).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement sur les produits dangereux

Shell Tellus S2 VX 46

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 2025-07-13
1.4	2025-07-07	800010026147	Date de dernière parution: 13.11.2024
			Date de la première version publiée: 11.04.2016

Date de révision	:	2025-07-07
Format de la date	:	mm/jj/aaaa

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / FR